

FONDATION VALLET

abritée par la Fondation de France

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Dossier de renouvellement

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

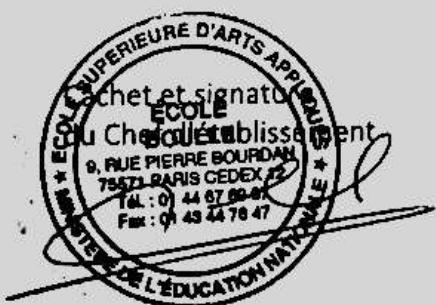
NOM DE L'ETABLISSEMENT : BOULLE

Le chef d'établissement, M. / Mme Monsieur Kannaud

certifie que l'élève Emma LOISEL

- était inscrit(e) dans l'établissement BOULLE
pour l'année scolaire 2021/2022
en (1) : BMA 1 ABT
- passe en année supérieure de (1) : BMA 2 ABT
pour l'année scolaire 2022/2023
dans l'établissement : BOULLE

(1) : préciser le diplôme et le niveau.



Date : 23/06/2023

Attestation à transmettre par l'établissement à la Fondation de France avec la liste des élèves présélectionnés au plus tard le 23/09/2022.